



## Mission de pré-faisabilité au Gabon

L'Union Européenne et DFID<sup>1</sup> financent un projet de « **renforcement des capacités de la société civile dans le bassin du Congo et mise en place d'un Observateur Indépendant de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance en République du Congo** ».

Une mission d'identification a été effectuée au Gabon du 08 au 11 Août 2007 par Forests Monitor dans le cadre de la composante régionale du projet. Les buts de la mission étaient les suivants :

- Prendre contact avec les parties prenantes : Administration, société civile, secteur privé et bailleurs de fonds ;
- Procéder à une consultation de la société civile à propos des besoins en formation en préparation d'un atelier de renforcement des capacités;
- Prendre la mesure de l'avancement du processus FLEGT au Gabon et du potentiel pour appuyer le processus et plus particulièrement la mise en place d'un Observateur Indépendant du secteur forestier et de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance

## Résultats

### *Contacts avec les parties prenantes*

La DCE<sup>2</sup> assure le suivi de différentes initiatives financées par l'UE<sup>3</sup> qui participent directement ou pour partie au plan d'action FLEGT : Avec le financement attribué à Forests Monitor, la DCE gère un ensemble d'initiatives complémentaires et à coordonner pour plus d'efficacité.

L'Union Européenne finance également ECOFAC<sup>4</sup> dont la phase IV débute. Un budget a été prévu afin de mener des actions dans le cadre du FLEGT. Les aires protégées appuyées par le projet sont en majorité bordées par des concessions forestières.

La Conseillère Technique du MEFPPN<sup>5</sup> a souhaité que nous puissions organiser une séance de travail à propos de l'expérience de l'Observation Indépendante et du FLEGT en général.

---

<sup>1</sup> UK Department for International Development

<sup>2</sup> Délégation de la Commission Européenne

<sup>3</sup> Union Européenne

<sup>4</sup> Conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale

<sup>5</sup> Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et des Parcs Nationaux (Gabon)

De son avis, des concertations préalables sont nécessaires au sein du Ministère afin d'arrêter une position sur le sujet.

La **Banque Mondiale** appuie les réformes en cours, dans le cadre d'un programme sectoriel forêt-environnement, afin de développer la participation du secteur forestier à l'économie nationale gabonaise. La promotion de l'aménagement, la libéralisation, le renforcement de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance sont des axes importants de ce programme.

L'**AFD**<sup>6</sup> finance le projet d'appui à l'aménagement des petits permis. Un Observatoire de la filière bois est à l'étude. Il se traduit par un appui au MEFPPN, où s'est mise en place une cellule spécifique, afin de développer un système de gestion de l'information forestière comme il en existe au Cameroun et comme il s'en met un en place en République du Congo. Une étude de faisabilité va être effectuée. Une mise à jour de l'analyse du secteur forestier telle qu'effectuée pour la période 2001-2003 va être réalisée pour la période 2004-2005.

Le **SCAC**<sup>7</sup> finance une coordination régionale autour des processus AFLEG<sup>8</sup> FLEGT et différentes actions allant dans le sens d'une préparation des états à un engagement dans les négociations vers les accords volontaires de partenariat avec l'EU.

#### *Consultation de la société civile*

Le premier contact avec la société civile nous a permis d'échanger avec une dizaine d'ONG rassemblés au sein de la coalition environnement du Gabon. La société civile organisée en collectif veut mettre en place un observatoire des forêts. Les échanges ont concerné en premier lieu l'expérience de mise en œuvre de l'Observateur Indépendant en cours en République du Congo et la demande de l'administration congolaise de préparer la société civile à jouer un rôle dans ce domaine. Une information a ensuite été apportée sur la nature des engagements dans le cadre de l'Observation Indépendante, en particulier à propos de l'incompatibilité entre une participation à l'Observation Indépendante et la faculté de mener des campagnes médiatiques. Il a été signalé que beaucoup de possibilités d'implications de la société civile existent où vont émerger avec la recherche de certificats, en particulier de légalités, ISO 14001 ou FSC. Le programme d'un atelier d'information et de renforcement des capacités a été présenté et discuté.

#### *Avancement du processus FLEGT*

A ce jour, bien que partie prenante de la Task-Force AFLEG FLEGT, le Gabon n'a pas contacté l'Union Européenne afin d'évoquer un plan d'action pour aboutir à des discussions sur un accord volontaire de partenariat. Cette démarche reste un préalable avant d'envisager un appui au processus et la concertation qui pourrait donner lieu à la formulation, puis à la réalisation d'une mission de faisabilité pour identifier les termes de la mise en place d'un Observateur Indépendant dans le secteur forestier.

---

<sup>6</sup> Agence Française de Développement

<sup>7</sup> Service de Coopération et d'Action Culturelle

<sup>8</sup> Africa Forest Law Enforcement and Governance

## Conclusions et recommandations

Le Gabon doit se déterminer par rapport à son engagement éventuel à aller vers un accord volontaire de partenariat dans le cadre du FLEGT. Le risque d'aller vers un secteur forestier à deux vitesses est perceptible. Les démarches engagées par les grandes sociétés forestières vers l'aménagement, la légalité, puis la certification, risquent d'être remises en questions.

Divers mécanismes et financements sont aujourd'hui disponibles pour développer un ensemble d'activités cohérent dans le cadre du FLEGT, avec la coordination des bailleurs.

Le secteur privé ne se prononce pas ouvertement sur ces questions à l'heure actuelle.

La participation de la société civile au FLEGT et aux différentes initiatives demeure quasi inexistante.

Les enjeux liés à la gestion durable des forêts du Gabon passent par l'adhésion et par l'implication de la République Démocratique de Chine aux processus en cours.

A l'issue de cette mission d'identification, nos recommandations sont les suivantes :

- a) Apporter un appui à la formulation et à la réalisation d'activités dans la sous région dans le cadre du FLEGT avec ECOFAC IV ;
- b) Suivre l'avancement de la mise en place de l'Observatoire de la filière bois par l'AFD et la synergie avec le processus d'Observation Indépendante dans le secteur forestier ainsi que l'actualisation de l'étude sur l'état du secteur ;
- c) Maintenir un contact et des échanges avec la Coordination AFLEG FLEGT basé à Brazzaville ;
- d) Etablir un contact avec les conseillers économiques des l'Ambassade de Chine dans la sous région.